

Compte-rendu du conseil  
municipal du  
**jeudi 14 juin 2018**

Présents : Thierry Dupuis maire,  
Alain Sicard 1<sup>er</sup> adjoint,  
Georges Buiret 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Myriam Fanget 4<sup>ème</sup> adjoint,  
Nicole Millet 5<sup>ème</sup> adjoint,  
Annie Chocque, Christian Bouillet,  
Virginie Baclet, Emmanuel Brion,  
Myriam Crouzier, Georges Curt,  
Gérard Goulette, Caroline Perdrrix,  
Nathalie Revel-Subtil.

Excusés : Christian Goutte (pouvoir  
Gérard Goulette), Grégory Maye,  
Jocelyne Janovicz-Rynois (pouvoir  
Nicole Millet), Célia Sentenac,  
Nathalie Viousasse (pouvoir  
Christian Bouillet).

### Locations

#### Bail rural

Pierre-Yves Berthet, titulaire d'un bail rural concernant une partie des biens sectionaux de Thol a fait valoir ses droits à la retraite. Le GAEC des Tilliets (Oussiat) a déposé une demande pour l'exploitation de ces terres agricoles. Le conseil, après avoir classé ce terrain en 5<sup>ème</sup> catégorie de la région Bugey Valromey et défini une base de calcul à l'ha de 45 points, décide à l'unanimité d'établir un bail de 9 ans à compter du 11 novembre 2018 au profit du GAEC des Tilliets représenté par M. Janéas.

#### Bail à usage civil

Le bâtiment du CEL a vocation culturelle et artistique. Une demande de location pour une durée de 1 an de la part de Mme Dussaussois pour organiser des ateliers d'arts plastiques est acceptée. Un bail à usage civil lui sera proposé pour un montant annuel de 200 €.

#### Location de salles

Le tarif de location de la maison des sociétés et du Parc des Peupliers sera révisé à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

### Administration

#### Diagnostic assainissement

Une consultation avait été lancée auprès de cabinets pour la réalisation d'un diagnostic assainissement. 2 offres ont été examinées et le cabinet « Réalités environnement » a été retenu pour un montant estimé à 53 500 € HT. Ce diagnostic présentera un état des lieux sur l'ensemble de la commune afin de définir un programme de travaux.

#### Agenda accessibilité

Une réunion de travail avec l'architecte Bruno Pernici et la Socotec a permis de définir les différents travaux à effectuer dans les bâtiments communaux recevant du public. Une demande de validation de l'agenda accessibilité sera adressée aux services de la préfecture. Un avant-projet sommaire sera demandé au cabinet Pernici.

#### SIEA

Le conseil reporte sa décision concernant la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-communication de l'Ain, en attente de renseignements complémentaires.

#### OPAH

La communauté de communes lance une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Pour tout renseignement contacter Frédéric Pichard / SOLIHA Ain au 04.74.21.02.01 f.pichard@solihha.fr

### Travaux

La maison Chappet située rue du Revermont a fait l'objet d'un bail à construction entre SEMCODA et la commune (octobre 1985) conclu pour 42 ans pour un franc symbolique. La SEMCODA souhaite réhabiliter ce bâtiment. La commune étant propriétaire de 215/1000<sup>ème</sup>, elle est redevable de 21,5 % des travaux envisagés, soit d'un montant pour sa quote-part de 12 169 € HT. S'ajoute à cette

somme des travaux concernant des locaux propres à la commune (local des pompiers) pour un montant de 11 800 € HT. Le conseil donne un accord de principe pour la réalisation de ces travaux.

#### Rénovation des courts de tennis.

Le projet de rénovation des courts de tennis présenté par le club a permis d'élaborer un plan de financement comme suit

Montant des travaux : 44 433 €

Part du club : 20 000 €

Subvention région attendue : 7 405 €

Part de la commune : 17 028 €

Le conseil valide ce plan de financement et autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région.

### Conventions

#### Avec l'Amicale Boule

Du matériel de sonorisation a été installé au boulodrome de Thol. Une convention entre la commune et l'Amicale Boule met à disposition permanente et exclusive le matériel de l'ABN et décide de sa participation à hauteur de 1 250 €.

#### Avec la fourrière

L'établissement de Dompierre sur Veyle (SPA) a cessé son activité de fourrière. Le conseil autorise le maire à signer un contrat de prestation de services avec la société SACPA qui propose des solutions pour récupérer les animaux dangereux, blessés, perdus, sur la voie publique. Le montant de cette prestation est de 0,90 € HT / habitant.

Une autre solution doit être trouvée pour la régulation des populations de chats abandonnés dans bon nombre de quartiers de la commune.

#### De partenariat avec la commune de Pont d'Ain

Une convention lie les différentes communes dans lesquelles le RASED intervient dans les écoles définissant la participation au fonctionnement. Pour intégrer la commune de Château-Gaillard

dans le RASÉD, cette convention doit être modifiée.

### Budget

Afin de prendre en compte les travaux de la maison Chappet le matériel de sonorisation de l'Amicale Boule, le conseil a voté une décision modificative à son budget.

### Vente de terrain

La vente d'une parcelle de terrain aux Prés de la Colombière est envisagée. Après estimation des domaines, une offre a été reçue pour 82 000 €. Le conseil autorise le maire à poursuivre cette transaction.

### Expulsion

La convention d'occupation précaire du local artisanal au Domaine de Thol accordée à M. Pierre FLAMME est arrivée à terme le 30 avril 2018. Malgré les courriers et l'intervention d'un huissier, celui-ci n'a pas quitté les lieux. Le conseil autorise le maire à représenter la commune dans la procédure d'expulsion.

### Vie associative

#### SUBVENTIONS :

**Tennis Club des Bords de l'Ain :** subvention de 2 250 € accordée pour une part des cours de tennis avec un moniteur diplômé d'état pour 18 jeunes neuvilleois.

**Ensemble harmonique Jujurieux Neuville :** subvention de 579 € accordée pour une part des cours de musique aux 4 élèves jouant d'un instrument d'harmonie.

#### Culture et loisirs :

Subvention de 1 500 € accordée pour une part du financement des cours permettant à une trentaine d'enfants la pratique du théâtre.

#### Coopérative scolaire :

Subvention de 300 € accordée pour la seconde phase du projet de

l'école avec l'association « Armoire à jeux ».

#### Association cantine scolaire :

Subvention de 2 537 € accordée pour permettre à l'association le règlement de ses factures et cotisations avant la dissolution de l'association.

**Amicale des sapeurs-pompiers :** remboursement de l'assurance des sapeurs-pompiers.

Une subvention de fonctionnement de 150 € est accordée au Sou des écoles, à l'ensemble harmonique.

L'attribution de la **buvette de la soirée « Neuville en Fête »** sera désormais conditionnée à un projet associatif.

### Jury d'assises

Le tirage au sort de 3 personnes a été effectué, celles-ci seront informées par le secrétariat de mairie.

### Cantine

Suite au retour à la semaine de 4 jours (horaires pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45/12h et 13h30/16h15), le règlement de la cantine est modifié, le service sera ouvert de 12h à 13h20.

Les inscriptions se feront au plus tard le jeudi minuit au lieu du mardi pour les repas de la semaine suivante.

### Questions diverses

**Festival de musique :** suite à la fusion des harmonies de Jujurieux et Neuville, l'organisation sera un peu différente de celles des années antérieures. Une réunion d'information aura lieu le mercredi 27 juin à la salle des fêtes, toute la population est invitée.

**Bibliothèque :** la bibliothèque qui fonctionne sous la houlette du SI a décidé de créer une association indépendante.

**CCAS :** Le CCAS en partenariat avec l'ADAPA propose une formation à la tablette. Celle-ci débutera en septembre pour 12 séances hebdomadaires de 2 heures. Elle est destinée aux personnes âgées de soixante ans et plus. Renseignements joints pour s'inscrire.

**Conseil d'enfants :** Il propose un grand pique-nique pour tous les élèves et l'organisation de la distribution des prix aux enfants quittant l'école pour le collège le mardi 3 juillet.

Les clôtures et portails de la **décharge de Résigné** seront remis en état par la Communauté de Communes afin d'en interdire l'accès.

Information du **Service Départemental d'Incendie et de Secours** relative à la future modification des systèmes d'alerte.

Le service des impôts de la **trésorerie de Poncin Pont d'Ain** va prochainement fermé. Elle ne gèrera plus que les collectivités locales.

### Règlementation sur le bruit

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que tondeuses, débroussaillouses motocolteurs, tronçonneuses... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- . **du lundi au vendredi**  
**de 8h à 12h et de 14h à 19h30**
- . **samedi**  
**de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- . **dimanche, jours fériés**  
**de 10h à 12h**

*Arrêté préfectoral du 12/09/2008*